



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 32670

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes des masseurs-kinésithérapeutes et celles des auxiliaires médicaux sur l'avenir de leur retraite. Aujourd'hui, les tarifs qu'ils pratiquent sont négociés par convention avec les caisses d'assurance maladie et sont très raisonnables afin que les assurés sociaux aient accès à des soins de qualité remboursable. En échange, l'assurance maladie prend à sa charge une partie des retraites de ces professionnels de santé sous la forme d'un avantage conventionnel correspondant environ 20 % de celles-ci. Or, il semblerait que cet avantage risque d'être remis en cause. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'elle envisage de mettre en oeuvre pour protéger davantage ces professionnels de santé en leur garantissant ainsi une retraite conforme à l'exercice de leur activité professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32670

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8756

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)